

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Candidature à la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie

(2023-2027)

Organisme : Délégation aux Territoires d'industrie

Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

La stratégie de réindustrialisation exposée par le Président de la République le 11 mai dernier s'articule autour de 4 leviers d'accélération : la compétitivité, les investissements, l'Europe et les territoires. Ce dernier axe repose sur le lancement d'une nouvelle phase du programme Territoires d'Industrie, « en faisant évoluer la carte des 149 territoires qui ont marché, et [en investissant] 100 M d'euros dès cette année en appuyant des projets de réindustrialisation à fort impact territorial, et en allant chercher des territoires qui sont encore plus en difficulté, ou plus loin de l'emploi ». Face aux enjeux de foncier, de compétences, de transition écologique et d'innovation, un renforcement des dispositifs proposés aux Territoires d'industrie a été acté dans une approche concertée avec les Régions. Nous allons investir 100 millions d'euros dès cette année dans le programme avec pour objectifs :

1.l'appui aux investissements industriels dans les territoires, dans une approche concertée avec les Régions ciblée sur quelques produits stratégiques ainsi qu'un soutien aux investissements pour le développement des compétences (écoles de production, plateaux techniques...)

2.la généralisation du dispositif « Rebond industriel » (au-delà des filières transports)

3.le renforcement de l'animation et de l'ingénierie locale

La candidature à la nouvelle phase du programme est obligatoire pour tous les territoires, qu'ils soient déjà Territoire d'industrie ou non. Le formulaire invite les territoires candidats à renseigner un périmètre, un plan d'action et une gouvernance.

Date limite des candidatures : 22 septembre 2023 à 23h59 (heure de Paris).

Il est très fortement recommandé de lire le guide méthodologique avant de commencer à remplir sa candidature au programme. Il est disponible directement ci-dessus. Celui-ci regroupe toutes les explications permettant d'éclaircir les attendus concernant les éléments de votre candidature.

En cas de question vous pouvez vous référer à la Foire aux Questions disponible sur les sites de l'ANCT et de la DGE ou contacter la Délégation aux Territoires d'industrie à l'adresse suivante : territoires-industrie@anct.gouv.fr.

Périmètre de votre Territoire d'industrie candidat

Comment définir le périmètre de son Territoire d'industrie?

Candidature à la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027) Un Territoire d'industrie est constitué de plusieurs EPCI sur un périmètre de taille adéquat, homogène et cohérent.

Dans le cas d'une candidature d'un EPCI seul, ce dernier doit justifier de ces caractéristiques.

Il est fortement recommandé que le Territoire d'industrie s'inscrive dans un périmètre de coopération intercommunal existant (comme les CRTE par exemple).

Quel sera le périmètre de votre Territoire d'industrie ? Nom de l'EPCI
Nom de l'EPCI
Nom de l'EPCI
Dans le cas où votre périmètre comprend un EPT, veuillez sélectionner l'EPT correspondant. Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Boucle Nord de Seine
Est Ensemble
Grand-Orly Seine Bièvre
Grand Paris - Grand Est
Grand Paris Seine Ouest
Grand Paris Sud Est Avenir
Paris Est Marne&Bois
Paris Ouest La Défense
Paris Terres d'Envol
☐ Plaine Commune
Vallée Sud - Grand Paris
Quelle est la région d'implantation de votre territoire candidat ? Si votre Territoire d'industrie s'étend sur plusieurs régions, merci de sélectionner la mention "Interrégional".
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Auvergne-Rhône-Alpes
Bourgogne-Franche-Comté
☐ Bretagne
Centre-Val de Loire
Collectivités d'outre-mer
Corse
Grand Est
☐ Guadeloupe
Guyane

Candidature a la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027)
☐ Hauts-de-France
☐ Île-de-France
☐ Interrégional
☐ La Réunion
☐ Martinique
Mayotte
☐ Normandie
☐ Nouvelle-Aquitaine
Occitanie
Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Le périmètre de votre Territoire d'industrie est : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Complètement nouveau Issu d'un redécoupage d'anciens Territoires d'industrie
Identique à celui d'un territoire d'industrie existant
Quelles sont les principales caractéristiques industrielles de votre territoire? Il est attendu des territoires candidats d'apporter des éléments concrets en particulier sur les points suivants : Leur identité industrielle (taux d'emploi industriel, présence de sites industriels dont dépend fortement l'économie de territoire, principales filières industrielles); Leur ambition de développement industriel, leur ambition environnementale et sociale et leur volonté de s'inscrire de une stratégie de développement industriel sur le long terme. Les métropoles peuvent, par exception, être Territoires d'industrie à condition de justifier d'importants enjeux de transitions industrielles et de porter un projet de territoire particulièrement ambitieux (dans une logique de rayonnement et/ou de collaboration au-delà du seul territoire métropolitain, notamment en lien avec les territoires avoisinants).
Quelles sont les principaux défis et fragilités que connait votre territoire ? Les territoires peuvent mettre en avant leurs problématiques en termes de compétences, transition écologique et énergétique, innovation ou de foncier.
Quel sera le nom de votre Territoire d'industrie ?
Autre commentaire libre sur le périmètre de votre Territoire d'industrie
En 10 lignes maximum.

Candidature à la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027)

Votre plan d'action

précédent plan d'action.

Votre stratégie industrielle territoriale pour 2023-2027

Les Territoires d'industrie doivent présenter un plan d'action synthétique et concret préfigurant une stratégie industrielle. Ce plan d'actions sera engagé dans le cadre du programme dès 2023.

Cette stratégie doit être en lien avec les quatre axes du programme :

- Lever les freins au recrutement
- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation
- Mobiliser un foncier industriel adapté

			ndu.	
	ndre en complément du dos r le plan d'action opérationn		éalisé à partir de notre modèl	 e.
ériode 2023-2027. Ve épondre aux grands er ne diversité des porte echerchée pour chaqu our les Territoires d'inc	uillez présenter au maximum njeux de votre territoire. eurs et de partenaires (EPCI, i ue projet. Les actions doiven	n une dizaine d'actions ndustriels, association, t pouvoir être mises en	ifiées pour votre Territoire d'i concrètes, opérationnelles et réseau local, centres de forma œuvre durant la période 202 d'action précédent s'il est en	prioritaires po ation, SEM) es 3-2027.
utre commentaire lib n 10 lignes maximum.	re sur votre plan d'action			
our les Territo	oires d'industrie ex	cistants, bilan c	du programme	
es territoires candidat	s issus d'un redécoupage de	Territoires d'industrie	mme sur la période 2019-2023 existants ou reprenant un péri es actions menées depuis le lar	mètre existant

Les documents fournis peuvent être des compte-rendus de comités de pilotage ou des fiches actions complétées par exemple.

Candidature à la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027)

L'engagement des acteurs et la gouvernance du Territoire d'industrie

La gouvernance d'un territoire d'industrie s'organise généralement autour d'un binôme composé d'un élu du territoire et d'un industriel référent choisi par ses pairs. Ils ont pour rôle de présider l'animation de leur territoire d'industrie et en constitue le cœur de la gouvernance. Ce binôme porte la candidature du territoire et en représente les partenaires. Il est nécessaire que ce binôme soit pré-identifié pour l'éligibilité de la candidature.

La gouvernance du Territoire d'industrie

Pour être efficace et faire émerger des projets industriels, un Territoire d'industrie doit reposer sur une gouvernance bien définie et engagée. Celle-ci s'organise autour d'un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un industriel. Ce binôme préside les comités du Territoire d'industrie et le représente au niveau régional et national.

lom - Prénom - Foncti 1erci de bien complét	on - Nom de l'organisation er tous les éléments	ı - Contact courriel			
om - Prénom - Foncti lerci de bien complét	on - Nom de l'organisation er tous les éléments	ı - Contact courriel			
'autres élus, industrie	ls ou acteurs économique	s ont-ils exprimé leur	soutien à la candid	ature du Territoire	e d'indust
euillez lister ici les noi outenir la démarche T	ns et fonctions des élus, in erritoire d'industrie.	idustriels et autres ac	teurs ou réseaux d'a	icteurs du territoir	e souhait
	dro on complément du de				
iàca justificativa à iai			membres de la gou	wernance et d'év	entuelles
	tre candidature avec une utien des partenaires de vo			overnance et a ev	
Veuillez appuyer vo autres lettres de so	tre candidature avec une	otre démarche.			

Vos besoins et l'offre de service du programme Territoires d'industrie

Les questions suivantes n'ont pas d'impact sur la sélection des Territoires d'industrie. Celle-ci se fera uniquement sur les éléments demandés précédemment. Ces questions servent à préparer la mise en place de l'offre de service du programme.

L'offre de services du programme et de ses partenaires est développée pour accélérer les

Candidature à la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027) projets industriels du territoire via des moyens d'animation (cofinancement de postes de chefs de projets), d'ingénierie (missions d'appui aux projets) et de soutien aux investissements industriels (subventions...).

Les questions suivantes n'engagent pas le programme Territoires d'industrie par rapport aux territoires qui seront sélectionnés.

L'animation de votre Territoire d'industrie

Le rôle du chef de projet

Chaque Territoire d'industrie devra se doter d'un chef de projet en charge de l'animation quotidienne du Territoire d'industrie, en lien avec la gouvernance, le niveau régional et national.

Pour plus de précisions sur ces missions, rendez-vous sur le site de l'ANCT : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie-44.

Un chef de projet Territoire d'industrie est-il déjà en poste dans votre territoire ?

Au cas où votre territoire candidat est issu du périmètre d'un Territoire d'industrie ayant opéré une scission, merci de bien vérifier que la situation du chef de projet Territoire d'industrie sur l'ancien périmètre est pris en compte.

bien vérifier que la situation du chef de projet Territoire d'industrie sur l'ancien périmètre est pris en compte.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Oui
☐ Non, il est à recruter
Quelle organisation porte actuellement le poste du chef de projet ?
Ce poste de chef de projet Territoire d'industrie est-il déjà cofinancé par l'Etat ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Quand se termine le contrat ou le financement de ce poste de chef de projet ?
Pour cette nouvelle phase du programme, souhaitez-vous bénéficier d'un cofinancement de l'Etat du poste de chef oprojet ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Oui, pour le futur chef de projet qui sera embauché
Oui, pour le renouvellement du contrat du chef de projet existant
Non, je ne préfère pas
Nom et prénom du chef de projet
Courriel du chef de projet
Numéro de téléphone du chef de projet

Êtes-vous le chef de projet du Territoire d'Industrie?

Candidature à la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027) Cochez la mention applicable Oui
Non
Le soutien en ingénierie de projets
Avez-vous des projets complexes en liens avec votre écosystème industriel nécessitant des missions ou des études en ingénierie réalisées par des prestataires externes spécialisés ? Si oui, veuillez les décrire. Les projets complexes identifiés pour un soutien en ingénierie devront figurer dans votre plan d'action et s'intégrer dans un des 4 axes du programme Territoires d'industrie.
Le financement de projets d'investissements industriels
Avez-vous ciblé dans votre plan d'action des filières industrielles prioritaires pour votre territoire? Si oui veuillez les présenter et décrire les projets d'investissments identifiés. Chaque Territoire d'industrie peut identifier 2 à 3 filières industrielles jugées stratégiques localement et représentant une forte opportunité de réindustrialisation. Elles peuvent notamment être historiquement implantées dans le territoire. Ces filières pourront figurer dans votre plan d'action et s'intégrer aux stratégies industrielles régionales.
Avez-vous dans votre plan d'action des projets collectifs concernant la formation aux métiers industriels ? Si oui, veuillez les décrire.
Les projets de centres de formations peuvent s'adresser à tout type de public (formation continue ou initiale) et être portés par tout type d'acteurs (lycées, écoles de production, CFA).
Autres éléments de l'offre de services Territoires d'industrie
Êtes-vous intéressé par une candidature à l'AMI Rebond industriel France 2030 ? La description de l'AMI Rebond Industriel est disponible à ce lien: https://www.gouvernement.fr/france-2030-lancement-du-dispositif-rebond-industriel-pour-accompagner-les-territoires-confrontes
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Oui
Oui mais mon territoire n'est pas éligible (absence de filière transports)
Non
☐ Je ne connais pas cet AMI

Avez-vous identifié dans votre territoire des sites susceptibles de devenir "sites France 2030" ? Si oui, veuillez-renseigner leur nombre et leur localisation.

Les sites France 2030 visent à pré-aménager et pré-équiper 50 sites pour les rendre immédiatement disponibles pour des implantations industrielles. En particulier, le foncier industriel inutilisé nécessitant des opérations de réhabilitation et/ou

Candidature à la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027) de dépollution sont recherchés (exemple : friches). Les sites favorables à la mise en œuvre de compensation so également recherchés.
Avez-vous dans votre plan d'action d'autres projets en lien avec l'offre de services du programme ? Si oui, veu présenter.
Une grande partie de l'offre de service actuelle du programme se poursuit pour la phase 2 : VTE, cofinancemer accélérateurs Bpifrance, accompagnement attractivité de Business France, offres de financement et d'ingénier Banque des Territoires
Notre point de contact pour la suite du dossier
Votre Nom et Prénom
Votre fonction et votre organisation
Votre courriel
Votre téléphone
Êtes-vous le contact pour la suite de la candidature ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Prénom et nom du contact pour la suite de la candidature
Fonction et organisation du contact pour la suite de la candidature
Courriel du contact
Téléphone du contact